



EUROPEAN UNION

**COMITE D'ORIENTATION ET DE SUIVI-COTON
(COS-COTON)**



ACP GROUP OF STATES

**COMPTE-RENDU DE LA 13^{ème} REUNION DU COMITE
D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PARTENARIAT UE-AFRIQUE
SUR LE COTON (06 juillet 2009)**

Bruxelles, le 06 mai 2010

1. Le Comité d’Orientation et de Suivi du Plan d’action du Partenariat UE-Afrique sur le coton (COS-coton) a tenu sa treizième réunion le 6 juillet 2009, à la Maison ACP à Bruxelles.
2. La réunion s’est tenue sous la présidence de M. Viwanou Gnassounou du Secrétariat ACP, S.E.M. Kadré Désiré OUEDRAOGO, Ambassadeur du Burkina Faso, Président du COS-coton n’ayant pas pu participer à la réunion en raison d’autres engagements. Le représentant des pays membres de l’UE (France), Vice-Président, n’a également pas assisté à la réunion. La liste des participants est jointe en annexe au compte-rendu (Annexe 1).

Point 1 – Adoption de l’ordre du jour.

3. L’ordre du jour est adopté.

Point 2 – Approbation du CR de la 12^{ème} réunion du COS-coton du 20 mars 2009.

4. En l’absence de corrections, le Président conclut que le CR de la 12^{ème} réunion du COS-coton est adopté.

Point 3 – Examen de propositions pour un Plan d’Action révisé du Partenariat UE-Afrique sur le coton

5. Le Président rappelle que l’objet du Plan d’Action est d’arrêter les grands principes du Partenariat, cette base devant servir par la suite de document « chapeau » pour les pays et régions visés par le Partenariat.
6. L’Unité de Coordination (UC) qui fait office de Secrétariat du COS présente les grandes lignes du Plan d’Action révisé. Le Plan d’Action a été révisé par le Secrétariat du Cos-Coton qui a tenu compte des discussions de la dernière réunion du COS et de l’examen à mi-parcours du *Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles (AAACP)*. Le but premier de cette révision est de donner davantage de visibilité au Partenariat et de le traduire sous formes d’objectifs et de résultats à atteindre. L’objectif spécifique du Partenariat est « l’amélioration de façon durable de la compétitivité, de la valeur ajoutée et de la viabilité des filières cotonnières africaines, en optimisant l’impact sur le revenu des producteurs ». L’objectif global est de « contribuer au développement de l’agriculture et à la lutte contre la pauvreté dans les zones cotonnières africaines ».
7. Les nouveaux axes stratégiques sont au nombre de 6, présentés ci-dessous, chaque axe stratégique correspondant à un domaine du plan d’action initial.

Thématique initiale	Nouvelle thématique
Domaine 2 : « Stratégies nationales et régionales »	L'amélioration de la capacité à élaborer, suivre, évaluer et actualiser des stratégies nationales et régionales sur le coton
Domaine 3 :« Politiques & institutions».	L'amélioration de l'environnement institutionnel des filières cotonnières, de leur organisation interne et de leur efficience

Domaine 4 : « Innovations technologiques » et Domaine 1 : « Commerce international »	L'amélioration de la compétitivité des filières cotonnières africaines à la fois par les facteurs internes de compétitivité (l'innovation technologique et l'accroissement de la productivité) et par des négociations pour la réduction des soutiens au coton par les pays producteurs développés
Domaine 5 : « Gestion des risques et finances »	La réduction de la vulnérabilité des filières cotonnières
Domaine 6 : « Intégration dans la chaîne »	L'accroissement de la valeur ajoutée (VA) générée par les filières cotonnières
Domaine 7 : « Coordination »	L'amélioration de la coordination au niveau international, régional et national

Deux catégories de besoins d'appui sont distinguées :

- L'appui spécifique au coton, en le considérant dans le cadre de l'Exploitation Agricole Familiale (approche système)
- L'appui indirect à la facilitation de la reconversion des producteurs, en s'assurant que des financements soient mis en place.

8. Le plan d'action révisé repose sur plusieurs principes :

- une élaboration participative ;
- le respect de la « règle des 3 C » : cohérence, complémentarité et coordination ;
- le rappel de la Déclaration de Paris, cadre du Partenariat, prônant l'alignement des bailleurs sur les stratégies et gestion des ressources axées sur les résultats (cf. la nouvelle approche cadre logique proposée dans le Plan d'Action révisé) ;
- la promotion de l'approche régionale ;
- la répartition géographique des appuis, qui doivent être plus importants en Afrique de l'ouest et centrale tout en ne négligeant pas les besoins de l'Afrique de l'est et australe ;
- le rôle du Programme AAACP, notamment dans l'accompagnement du processus du développement et de pérennisation d'une stratégie coton Afrique de l'Ouest et Centrale et en Afrique Australe et Orientale

9. Concernant la durée du Plan d'Action révisé, il est proposé un délai de 5 ans à partir de 2010. 2015 sera la date de la nouvelle évaluation du Partenariat. Il est recommandé un suivi semestriel du Plan d'Action.

10. La question du financement du Plan d'Action se pose. A partir du 10ème FED, les moyens vont commencer à se tarir. Il serait opportun d'associer tous les acteurs, les donateurs mais aussi les acteurs régionaux tels que l'UEMOA et certaines banques à une réflexion sur un éventuel financement.

11. Le Plan d'Action est ensuite présenté sous deux formes, i) selon l'approche cadre logique avec des indicateurs (non arrêtés, qui doivent être encore validés) et ii) en fonction des axes stratégiques du Plan d'Action révisé, déclinés en « résultats attendus ».

Réactions et commentaires des participants

12. Le représentant de la CE/DEV questionne la « nouveauté » du Plan d'Action (PA) révisé, en ce sens que 6 axes stratégiques sont proposés alors que l'étude des consultants n'en avait recommandé que 4. Vue la multitude des axes, il serait plus judicieux de parler d'un « cadre d'actions » plutôt que d'un « plan d'action » détaillé. L'UC indique que le but du PA est bien de donner un cadre pour les actions futures. L'UC ne s'est pas résolue à donner suite à la proposition de réduction du nombre d'axes stratégiques car elle estime que l'atelier n'a pas entériné cette recommandation des consultants, et qu'il est fondamental de traiter les différents aspects du Partenariat comme axes stratégiques à part entière.
13. Le représentant de DG/DEV ajoute que l'aspect « commerce » n'est pas suffisamment reflété dans les axes stratégiques. Le volet « commerce » semble se focaliser sur la capacité de négociations commerciales type OMC des Etats Africains, et ne souligne pas assez les besoins en instruments commerciaux, de connaissance du marché, qui permettent à l'Afrique de mieux se positionner au niveau du commerce international. Selon l'UC, cet aspect du commerce était déjà intégré dans les questions de compétitivité « interne ». Elle s'efforcera de mettre en valeur davantage les problématiques d'accès au marché et de relations directes des acteurs africains avec le marché international.
14. Le représentant du Burkina-Faso et le représentant de l'AProCA relèvent que la question de la recherche et des pôles d'excellence qui avait été soulignée lors de l'atelier de validation n'était pas reflétée suffisamment dans le Plan d'Action révisé. L'accent est plus faible sur les renforcements de capacité des producteurs ainsi que sur les instruments de couverture des risques.
15. Le représentant d'ACTIF estime que le PA révisé n'est pas réaliste car il ne prend pas en compte la différence de niveau d'avancement de la privatisation des sociétés cotonnières entre l'Afrique de l'Ouest et du Centre et l'Afrique de l'Est et australe. Une division des matrices entre ces deux régions permettrait d'évaluer de manière objective les résultats.
16. Il rappelle ensuite qu'il est essentiel de capitaliser sur les actions déjà menées sur le terrain (ex : USAID est très actif en AEA). L'UC indique que la prise en compte des bailleurs sur le terrain est implicite de par l'application du principe de la règle des trois C.

17. Il convient aussi de se pencher sur l'utilisation et la commercialisation des produits dérivés du coton, en particulier la graine de coton.
18. Le représentant de l'ACA réitère l'importance de l'axe stratégique 1 qui doit être soutenu. Il lance un appel pour le financement des commissions techniques en voie de création par l'ACA depuis la rencontre de Arusha qui visent à permettre les échanges entre les différentes sociétés cotonnières africaines dans divers domaines (agroéconomie, égrenage, transport, classement, commercialisation, etc.) à travers une mise en réseau, et qui renforcent par conséquent les capacités des acteurs à élaborer des stratégies. Cette activité s'inscrit clairement dans l'axe stratégique 1.
19. Il ajoute que le risque agricole (pluviométrie, santé, paludisme etc.) n'est pas traité dans le Plan d'Action révisé. Seule la gestion des risques liée aux prix est prise en compte. L'UC prend bien note de cette remarque.
20. Le représentant de l'ACA informe les participants du renforcement de ses capacités au sein de son secrétariat permanent, afin d'être plus apte à assurer la coordination, et que l'ACA et l'APROCA sont en phase de signature d'une convention de partenariat privilégié.

Recommandations et décisions d'actions :

21. Il est décidé de concert de modifier la dénomination du Plan d'Action en « Cadre d'action » afin de mieux refléter les objectifs à long-terme du Partenariat. Les stratégies régionales pourront alors s'appuyer sur ce Cadre d'action.
22. Les commentaires de la présente discussion seront intégrés dans le cadre d'actions révisé en vue d'un document qui sera soumis aux participants de la réunion le 15 juillet au plus tard. Il est recommandé que le cadre d'action révisé tienne compte des principales actions déjà menées, en cours ou programmées dans le cadre du partenariat afin de mieux montrer sa plus-value.

Point 4 et 5 – Examen de la note du Secrétariat pour la proposition de réorganiser et de décentraliser le COS - Implications budgétaires

Les points 4 et 5 de l'ordre du jour ont été abordés conjointement.

23. Cette question est étroitement liée à l'axe stratégique VI du cadre d'action révisé portant sur la coordination. La décentralisation du COS permettra de renforcer les liens avec les acteurs de la région pour assurer une meilleure diffusion de l'information ainsi qu'une meilleure coordination.

L'UC présente les trois modes de décentralisation envisageables :

- décentraliser le COS-Coton au niveau des OR ;
- installer une cellule technique régionale décentralisée au Burkina Faso ;
- une combinaison des deux options précédentes. Il est proposé de renforcer le rôle des OR dans le suivi des activités, en améliorant leurs capacités mais aussi en pérennisant l'appui qu'offre le Programme.

Les débats ont permis d'aborder les appuis aux mécanismes de coordination en place (Afrique de l'Est et Australe) et en cours de mise en place (Afrique de l'Ouest et du Centre), en lieu et place d'une assistance technique dans l'immédiat.

24. Concernant les besoins en communication et information il est envisagé d'instaurer un dialogue direct entre les acteurs du terrain et le COS.
25. L'UC rappelle enfin qu'il est primordial d'assurer une décentralisation pérenne. Le Programme AAACP ayant une durée limitée, il est essentiel que le COS recherche des modalités d'appuis ultérieurs.
26. L'UC a ensuite fait circuler aux participants une fiche sur les implications budgétaires qu'entraîne la décentralisation. Voir tableau en Annexe 2.

Réactions et commentaires :

27. Le représentant de l'ACA juge excessive la proposition d'allouer près de 40 % du budget au recrutement d'un expert international décentralisé. De plus, le recrutement d'acteurs sur le terrain lui paraît plus efficace. Pour lui, une alternative moins coûteuse serait d'envisager cette décentralisation au sein de l'ACA ou de l'APROCA. Il a clairement précisé sa préférence pour un appui : (i) aux cinq commissions techniques (Agronomie, Égrenage, Transport, Métrologie, Commerce et connaissance des marchés, Développement stratégique de l'ACA) en cours de création par l'ACA pour être des instances pérennes en son sein mais qui pourraient être également mobilisées pour l'élaboration de la stratégie AOC ; (ii) à une convention de partenariat entre l'ACA et l'AProCa actuellement envisagée entre les deux structures.
28. Le représentant d'ACTIF, de son côté, fait remarquer que les capacités locales ont été développées dans la région AEA. Les structures en charge de la coordination ont même déjà été identifiées. L'AEA est prête pour la mise en œuvre opérationnelle de la coordination sans plus de délais.
29. La représentante de la CE/AIDCO appuie la nécessité de distinguer la situation de l'Afrique de l'Est et Australe de celle de l'Afrique de l'Ouest et du Centrale. La stratégie ayant déjà été élaborée en Afrique de l'Est et Australe et vue l'urgence de la demande de coordination, il semble opportun de démarrer les opérations sans plus attendre.

30. Le représentant du Burkina-Faso attire l'attention de l'audience sur le fait qu'il lui semblait qu'un consensus sur le mode de décentralisation avait été atteint lors de l'atelier de validation, consensus qui impliquait la mise en place d'une structure de coordination en Afrique de l'Ouest et d'une structure en Afrique de l'Est et Australe. Dès lors, il estime qu'il n'y a pas lieu de revenir avec des nouvelles options sur la table.
31. Le Président rectifie l'interprétation du représentant du Burkina-Faso : les recommandations des consultants et de l'atelier de validation constituent des propositions qui ont été transmises au Secrétariat du Cos Coton ; il était entendu, de par les conclusions du Président à la 12^{ème} réunion, que le Secrétariat devait les étudier à la lumière des discussions et recommandations de cette 12^{ème} réunion.
32. Le représentant de la DG/DEV prend acte de la nécessité de reporter la mise en place d'une assistance technique et s'interroge s'il ne faudra alors agir au niveau du renforcement des capacités dans le cadre des mécanismes de coordination permettant aux acteurs de travailler entre eux. Sa question est de savoir où en sont les mécanismes de coordination. Il a précisé que la proposition de créer des structures nouvelles dans chacune des régions, alors que les OR présentes sur le terrain semblent les mieux placées pour assurer la coordination n'entraînerait qu'une duplication des efforts et des moyens financiers.
33. Les représentants de la CE/DEV et d'ACTIF se disent prêts à soutenir toute forme de décentralisation qui renforce le rôle des OR et qui assure la pérennité de la coordination, tout en indiquant que le recrutement d'une assistance technique couteuse ne constituait pas leur préférence.
34. L'expert ressource du COS-coton estime qu'il est prématuré de mettre en place une assistance technique en Afrique de l'Ouest et du Centre et de définir à ce stade les modalités de décentralisation parce que les stratégies pour le secteur du coton sont en cours d'élaboration (Celles-ci devraient être finalisée qu'à la fin 2009) et que les acteurs sont en train de mettre en place des mécanismes de coordination. A son avis, l'accompagnement de ces mécanismes de coordination favorisera une appropriation des stratégies, plus que par une assistance technique. Il a expliqué que les travaux et réflexions en cours avec les OR semblent conduire vers trois niveaux de coordination : (i) au niveau national, les points focaux nationaux existant en Afrique de l'Ouest, notamment auprès des ministères de l'industrie, qui devront être élargis aux interprofessions et aux ministères de l'Agriculture et du Commerce, afin d'être plus représentatifs de la filière (le même schéma pouvant être dupliqué à chaque niveau national en Afrique du Centre) ; (ii) au niveau régional, un comité d'élaboration de la stratégie en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Centre existant déjà et composé de la Commission de l'UEMOA, de la CEMAC, de l'ACA, de l'AProCA, du CORAF, de la BOAD et des interprofessions nationales (Ce comité sera complété avec

d'autres acteurs régionaux qui exprimeront le souhait d'en faire partie); (iii) des panels techniques composés entre autres des experts des organisations professionnelles régionales de l'ACA, de AProCA et des deux Commissions pour des inputs à prendre en compte dans les stratégies. Ces panels techniques se confondent en partie avec les Commissions techniques de l'ACA mais ne pourront être définis qu'à la lumière d'une chaîne de valeur Coton-Textile&Habillement validée par les acteurs. En réponse au Président, il a précisé que : (i) les commissions techniques dont a parlé l'ACA rentrent dans le cadre des mécanismes de coordination et que ceux-ci tiennent compte de façon plus large de la chaîne de valeur Coton-Textile & habillement ; (ii) la prochaine concertation Afrique de l'Ouest et du Centre, fin septembre-début octobre, prévoit de valider ces mécanismes de coordination, notamment le schéma des points focaux nationaux, la mise en place des panels techniques, et la définition de leur programme de travail.

Recommandations de décisions d'actions

35. La décentralisation devra tenir compte, sur le terrain, des structures existantes les plus efficaces. Les mécanismes de coordination les plus adéquats étant en cours d'identification pour et dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies régionales pour le coton, la proposition partagée par les participants est d'accompagner plutôt ces mécanismes déjà en place (ESA) ou en cours de définition (AOC), au lieu de mettre en place, dans l'immédiat une assistance technique spécifique. Cependant, celle-ci n'est pas récusée dans son principe.
36. La situation de l'Afrique de l'Ouest et Centrale doit être distinguée de celle qui prévaut en Afrique de l'Est et Australe. Concernant l'Afrique de l'Est et Australe, la recommandation est que les discussions avec le COMESA et l'ACTIF démarrent au plus vite afin : (i) d'identifier le type d'appui et les coûts de la coordination, tout en tenant compte de la durabilité de la structure (ii) de mettre en œuvre la stratégie identifiée par la région. La proposition devra être soumise d'ici la fin du mois de juillet.
37. Concernant l'Afrique de l'Ouest et du Centre, il est recommandé à l'UC assurant le secrétariat du COS, de travailler avec le CCI en charge du processus de développement des stratégies sur une formalisation des besoins d'appui des mécanismes de coordination en cours de mise en place, et à l'élaboration d'un calendrier des travaux. Une proposition devra être soumise au COS avant la fin du mois de juillet.
38. Enfin, la décentralisation en Afrique de l'Ouest devra se faire avec les organisations les plus appropriées. En guise de clarification, le Président a souligné que l'appui éventuel au Burkina-Faso pour une coordination doit être considéré comme une proposition des consultants que le Président du COS a demandé d'évaluer en vue de décider du lieu et du mode de coordination nécessaire une fois que la stratégie sera définie.

Point 6 – Examen des propositions d'interventions liées au secteur coton soumises par les organisations internationales dans le cadre de la 2^{ème} tranche du programme AAACP

39. Le but de la discussion était d'arriver à une position consolidée du COS-Coton en vue de la réunion du Comité de Pilotage du Programme du 22 juillet 2009. L'UC a reçu 14 propositions d'intervention liées au secteur coton, couvrant un total de 11.3 millions d'euros. Dans le document présenté, on retrouve la répartition de ces propositions classées par région et par organisation internationale. Ces propositions ont été analysées à la lumière des huit critères retenus lors de l'examen à mi-parcours du Programme AAACP. Les recommandations de l'UC permettent de les ranger en trois catégories selon que leurs liens sont jugés par rapport au programme : forts, moyens ou faibles. Dix propositions ont été considérées acceptables (recommandation forte et moyenne), couvrant une somme de 7.3 millions d'euros. En comptabilisant ces interventions avec celles financées sous la 1^{ère} tranche, on arrive à un total de 15.5 millions. Ce montant rentre dans l'objectif du programme d'allouer un tiers des ressources au coton. Ces chiffres seront à ajuster en fonction des propositions qui seront finalement validées/rejetées par le prochain Comité de Pilotage du programme.
40. La liste des propositions d'intervention des OI est examinée point par point. Les résultats de la discussion et les recommandations finales figurent en Annexe 3.

Point 7 – Etat d'avancement du volet coton dans le programme AAACP.

41. L'UC se réfère au rapport consolidé circulé sur le sujet (Doc COS 13.04) et indique que le CFC l'a informé qu'il n'y a pas eu de changement dans la situation décrite dans celui du mois de mars dernier. La FAO a également remis le même document que celui du mois de mars. Toutefois, de nouveaux rapports semestriels devraient être disponibles dès le lendemain de la présente réunion.
42. La représentante de la CE/AIDCO s'inquiète de l'absence du rapport de la BM, à la fois dans le rapport consolidé du mois de mars et dans le dernier rapport, alors même que celle-ci a reçu des financements importants de la part de l'AAACP.
43. Le rapport de la CNUCED indique que le séminaire (atelier) de Cotonou prévu en juin 2009 a été repoussé à octobre 2009. Le représentant de la DG DEV souhaite avoir davantage d'informations sur cette rencontre, notamment sur son lien avec le Programme AAACP.
44. La représentante de DG AIDCO fait remarquer que le rapport de la CNUCED n'est pas cohérent. Le rapport doit rendre compte des activités passées. En mentionnant la réunion d'octobre 2009, il relate une action à venir qui, de plus, n'a jamais été l'objet d'approbation par le CdP du programme AAACP. Le représentant de la DG/DEV souhaite également connaître les raisons du retard et de la reprogrammation des activités prévues en Côte d'Ivoire.

45. L'UC confirme que cette activité de la CNUCED (réunion sur le coton au Bénin) n'a jamais été soumise au CdP pour avis, et s'empressera de demander à la CNUCED de résoudre ce malentendu.
46. L'activité du CCI consistant à mettre en contact les acteurs des filières africaines avec les marchés d'exportation (Ex : Thaïlande, fin juin 2009) afin qu'ils puissent rencontrer les consommateurs (transformateurs thaïlandais) du coton africain a été apprécié par le COS. Le représentant de l'APROCA qui a participé à cette mission souhaite, toutefois, qu'à l'avenir l'APROCA puisse participer directement au choix des producteurs participant à la mission, afin d'assurer une meilleure répartition de la représentation des producteurs.

8 – Divers

47. Suite à l'invitation de l'ICAC, le secrétariat du COS-coton envisage de participer à la 68^{ème} plénière de l'ICAC à Cape Town en septembre 2009. Un temps de parole serait accordé au COS.
La participation à cette réunion est bien accueillie par les membres puisqu'elle représente une opportunité pour le COS-Coton de faire part de ses positions. Le COS Coton pourrait également se faire représenter à la réunion par l'APROCA ou l'ACA, ou à défaut par le biais d'un pays ACP membre de l'ICAC. Le président se félicite de cette participation éventuelle car elle constitue une occasion de communiquer sur l'appui du FED au « instrument testing », par le biais des activités du CFC. Cependant, comme l'an dernier, il faudra demander à l'ICAC/CCIC d'exonérer le COS, vu ses moyens limités, du paiement des frais d'enregistrement et de s'assurer qu'un temps de parole lui est bien accordé.
48. L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance remercia les participants, soulignant que les décisions du COS sur les propositions mises en avant par les OIs dans le cadre de la Tranche II de l'AAACP seront communiquées au CdP du programme et aux OIs.

Annexe 1 – Liste de participants

Prénoms, Nom	Organisation
Membres du COS Coton	
Ahmed Bachir Diop	ACA
François Traoré	APROCA
Fredrick Okoth Kongongo	ACTIF
Camilla La Peccerella	CTA
Viwanou Gnassounou	Secrétariat ACP
Melanie Bride	CE/AIDCO
Willem Olthof	CE/DEV
UC/AAACP/Secrétariat du COS	
Pierre Berthelot	UC/AAACP
Jean-Yves Hansart	UC/AAACP
Laurence Guigou	UC/AAACP
Fabio Berti	UC/AAACP
GB Dagnon	Expert-ressource du COS-Coton
Carole Lallemand	EMG –Emerging Markets Group

Annexe 2 : Budget "Assistance technique" à redéployer sur les mécanismes de coordination

<i>COS 13.05 03 JUILLET 2009</i>				
Budget COS				
	Unit	Nb Unit	Unit price	Total
I. FEES				664,050
Expert décentralisé	M/M	21	16,450	345,450
Experts court terme	M/M	12	11,100	133,200
Expert communication		12	15,450	185,400
II. REMBOURSABLES				466,000
II.1 VOYAGES INTERNATIONAUX		48		90,000
Voyages COS	Round trip	12	1,500	18,000
Voyages points focaux	Round trip	36	2,000	72,000
II.2 VOYAGES REGIONAUX points focaux		42		66,000
Prise de poste et vacances 1+5 personnes	Round trip	18	1,000	18,000
Voyages points focaux	Round trip	24	2,000	48,000
II.3 PERDIEM		1,200		120,000
Perdiem COS	Night	60	200	12,000
Perdiem Expert décentralisé	Night	240	200	48,000
Perdiem Points focaux	Night	180	200	36,000
Indemnité logement expert décentralisé	Month	720	33	24,000
II.4 Autres couts				190,000
webmaster sur 2 ans	Contract	1	60,000	60,000
Réunion des bailleurs		1	100,000	100,000
Réunions COS (traductions, lunch...)		6	5,000	30,000
TOTAL I + II				1,130,050

Usage du Budget COS du Programme au 30 juin 2009				
Item	Air Ticket	Perdiem	Fees	Total
1. Travel, fees and per diem				
ICAC mtg BF 11/08, P. Berthelot	775.89	959.00	338.51	2,073.40
ACA mtg Tanz, 03/09 J.Y. Hansart	1,496.56	716.00	183.00	2,395.56
				-
2. Training Meetings				
				-
				-
3. Logistics				
MTRCOS+12th meeting, ACA, M. Diagne	704.30	928.00		1,632.30
MTRCOS+12th meeting, ACTIF, M. Kongongo	1,387.12	696.00		2,083.12
MTRCOS+12th meeting, APROCA, M. Traoré	681.97	696.00		1,377.97
13th meeting COS, ACA/DIOP	1,648.94	232.00		1,880.94
13th meeting COS, ACTIF/Kongongo	1,628.97	464.00		2,092.97
13th meeting COS, AProCA/Traoré	1,314.00	464.00		1,778.00
				-
4. Promotion and Communication				
Hébergement site COS by Glasshouse			1,200.00	1,200.00
Traductions			1,438.50	1,438.50
				-
Total	9,637.75	5,155.00	3,160.01	17,952.76
Budget				400,000.00
Balance				382,047.24
Budget Cos sous la ligne budgétaire Short term expert de l'UC				
Item	Air Ticket	Perdiem	Fees	Total
fees				
Honoraires Berti			16,145.45	16,145.45
Budget				16,145.45

Annexe 3 – Conclusions du COS-Coton sur les propositions d'interventions liées au secteur coton soumises par les OI dans le cadre de la 2^{ème} tranche de l'AAACP

CODE	REGION	OI	Intitulé de la proposition	Commentaires et Questions
2.ACP.D01	ACP	WB-SDN	Capacity-building of cotton farmer organizations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possible doublon avec activités AFD et FAO ▪ Volet plate-forme de communication basée sur le web ne tient pas compte d'activités semblables par d'autres bailleurs (ex. FSP, « Approche régionale dans le Partenariat UE-Afrique sur le coton »)¹ ▪ Lien avec Plan d'Action coton pas mentionné ▪ UdC pas mentionnée non plus. ▪ Activités prévues vaguement définies <p>CONCLUSION du COS : FAIBLE</p>
2.ACP.D02	ACP	WB-SDN	Improving Poverty Monitoring Systems for Cotton Sectors	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles ont été les résultats obtenus par la BM avec des projets similaires ? ▪ Le budget paraît faible eu égard aux résultats visés ▪ Pas de Capacity Building, mais encore une autre étude ▪ Lien avec le projet français SIRC ? ▪ Pertinent si débouche sur des IOV « SMART » contribuant à évaluer les impacts du Plan d'action coton <p>CONCLUSION du COS: FAIBLE</p>
2.ACP.D03	ACP	WB-SDN	Analysis of cotton farming systems and implications for sector policies and design of support programs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplirait un vide réel d'info ; devrait tenir compte des études existantes (ex : Mali, Burkina) ; ▪ Suite logique des études de cas financés sous Tranche 1 ▪ Synergie avec le projet de la BM en Ouganda. ▪ Possibilité de co-financement ▪ DEMANDER à LA BM DE LINK UP AVEC FAO & CFC <p>CONCLUSION du COS: FORTE</p>
2.CEN.B03	CEN	ITC	Implementation of regional cotton sector strategy: Increase capacity in cotton trading, marketing and promotion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités bien définies. ▪ Pertinence de certaines d'entre elles (ex : coton bio ???) vu ce que font d'autres bailleurs. ▪ Clarifier le budget (par rapport à la phase 1, et à l'action similaire en Afrique de l'ouest) ▪ Revoir les budgets proposés en privilégiant l'accompagnement des concertations et se focalisant sur un nombre plus restreint d'activités. ??? ▪ Mieux préciser les moyens prévus pour accompagner la concertation des parties prenantes dans le processus de révision (élaboration) et de mise en oeuvre d'une stratégie coton AOC

¹ Voir Document « Mise à jour du Partenariat UE-Afrique sur la coton », pages 29-30, « ...maîtrise de la gestion de l'information sectorielle, notamment à travers la mise en place d'une base de données coton au sein de l'AProCA et à la structuration d'un système d'information régional sur le coton.

CODE	REGION	OI	Intitulé de la proposition	Commentaires et Questions
CONCLUSION du COS : FORTE, moyennant clarification du budget et révision de quelques composantes				
2.ESA.A01	ESA	FAO	Enhancement of the supply of cotton and complementary diversified products (cotton by-products and cotton rotation crops) to the market	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bien que se référant à la stratégie coton COMESA, assemblage incohérent d'activités éparpillées sur plusieurs pays, 22 interventions proposées (dont 9 dans le domaine du renforcement de capacités) sur 4 pays (cf : recommandation MTR) ▪ Budget demandé important (3 millions € sans détail par intervention). ▪ Pas d'argumentation sur les critères de choix 2,3 et 4
CONCLUSION du COS: PAS RECOMMANDEE				
2.ESA.B03	ESA	ITC	Implementation of the regional cotton strategy	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités bien définies, ancrées dans la suite logique de la Phase I. ▪ NB. L'accompagnement de la coordination de la stratégie coton / COMESA est-il assuré ?
CONCLUSION du COS : FORTE				
2.ESA.C02	ESA	UNCTAD	Promoting the development of warehouse receipt systems for cotton sector in ESA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Innovante ? ▪ Où en est-on avec le projet similaire sous la Tranche 1 ? ▪ Proposition vague d'étude et d'inventaire : pas acceptable à ce stage du Programme ▪ Proposition liée à la suivante sur les bourses d'échange que le COS rejette
CONCLUSION du COS: PAS RECOMMANDEE				
2.ESA.C03	ESA	UNCTAD	Feasibility study on the viability of a regional cotton exchange in East and Southern Africa	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N'apparaît pas comme axe d'intervention prioritaire dans la stratégie coton mise à jour récemment par le COMESA
CONCLUSION du COS: PAS RECOMMANDEE				
2.ESA.F01	ESA	CFC	Improving Cotton Production Efficiency in Small-scale Farming Systems through better vertical integration of the supply chain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N'a pas encore reçu l'aval du Board du CFC, mais soutenu par l'ICAC. ▪ Cofinancement important (contribution directe CFC : 385,000 €) ▪ Semble être plus du domaine de la FAO. ▪ Nécessité de mettre la durée du projet (ou de qq composantes) en cohérence avec celle du programme 3ACP.
CONCLUSION du COS: MOYEN, à vérifier si on peut vraiment avoir des composantes complétées à la fin de 2011				
2.WST.A01	WST	FAO	Improve income, environment and health of cotton producers through capacity building and policy support on IPPM and integration in VC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition cohérente avec des activités bien définies. ▪ Les liens avec le Plan d'Action et la Phase I sont bien articulés. ▪ Risque de doublon avec des projets CEMAC et UEMOA
CONCLUSION du COS: FORTE (????)				

CODE	REGION	OI	Intitulé de la proposition	Commentaires et Questions
2.WST.B04	WST	ITC	Implementation of regional cotton strategy: Increase capacity in cotton trading, marketing and promotion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suite de la Phase I sur laquelle les activités s'appuieront. ▪ Synergie avec le CFC et la BM sur certaines composantes. ▪ Lien avec UdC à déterminer. ▪ Mieux préciser les moyens prévus pour accompagner la concertation et les mécanismes de coordination des parties prenantes dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie coton AOC <p>CONCLUSION du COS: FORTE, MAIS DES QUESTIONS SUBSISTENT</p>
2.WST.D01	WST	WB-SDN	Prevention of Seed Cotton Contamination	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sera mise en œuvre en coordination avec le CFC et le CCI. ▪ Expertise précise apportée par la BM pas clairement définie. ▪ La complémentarité par rapport à la fiche CFC/ICAC/38 (voir 2^{ème} fiche ci-après), n'est pas claire. <p>CONCLUSION du COS: FORTE, moyennant clarification coordination et synergie avec CFC et CCI et renseignements précis sur contribution de la BM</p>
2.WST.D02	WST	WB-SDN	Economic and environmental impacts of the introduction of biotechnologies in West Africa	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur ajoutée par rapport à l'étude IFPR ? ▪ Lien avec le Plan d'Action pas souligné. ▪ Coordination envisagée avec AFD et WACIP ? ▪ Projet AFD/CIRAD au départ du B Faso a les mêmes objectifs ???? ▪ <p>CONCLUSION du COS: PAS RECOMMANDEE</p>
2.WST.F02	WST	CFC	Prevention of Seed Cotton Contamination in West Africa	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas encore approuvé par le Board du CFC. ▪ Mise en œuvre conjointe avec la BM et le CCI prévue. ▪ Nécessité de mettre la durée du projet (ou de qq composantes) en cohérence avec celle du programme 3ACP. ▪ La Complémentarité par rapport à la fiche WB/Cotton02 (voir 2^{ème} fiche ci-dessus), n'est pas claire. <p>CONCLUSION du COS: FORTE, moyennant clarification coordination et synergie avec BM et le CCI</p>